

PROVINCE DE LUXEMBOURG



Arrondissement de MARCHE-en-FAMENNE

—
COMMUNE DE
6990 HOTTON
—

PUBLICATION REGLEMENTS – TAXES

En application de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le COLLEGE COMMUNAL de la Commune de HOTTON, a l'honneur de porter à la connaissance du public que la délibération décrite ci-dessous a été votée par le Conseil Communal lors de sa séance du 23 JUILLET 2020 :

- **Délibération par laquelle le Conseil communal de Hotton décide, pour l'exercice 2020, de réduire de 25 % le montant de la taxe « sur les embarcations de descente de l'Ourthe utilisées dans un but lucratif » établie pour les exercices 2020 à 2025 par la délibération du 2 juillet 2019 et approuvée par l'autorité de tutelle en date du 24 juillet 2019.**

Cette délibération du 23 JUILLET 2020 a été approuvée par la Direction de la tutelle financière (SPW) en date du 27 JUILLET 2020.

Les différents règlements peuvent être consultés auprès de l'Administration communale de Hotton, sur rendez-vous, ainsi que sur internet via le lien :

- <http://www.hotton.be/commune/vie-politique/reglements-communaux>

Fait à HOTTON, le 30 JUILLET 2020.

La Directrice générale,
Marie-France DEWEZ



Le Bourgmestre,
Jacques CHAPLIER